

**Compte rendu succinct  
du Conseil Municipal  
du lundi 23 avril 2018**

*Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 06.*

## **JURES D'ASSISES**

### **Tirage au sort des Jurés d'Assises**

Comme chaque année, il est procédé au tirage au sort des Jurés d'Assises.

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2018**

### **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 26 mars 2018**

Le procès-verbal de la séance du lundi 26 mars 2018 est approuvé par le Conseil Municipal.

## **FINANCES**

### **1 et 2- Subventions 2018 – Association Sportive Collège Gaston Chaissac et CFA Saint Michel**

#### **Association Sportive Collège Gaston Chaissac**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer une subvention de 500,00 € à l'Association Sportive du Collège Gaston Chaissac.

#### **CFA Saint Michel**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer d'une subvention de 36,00 € par élève apprenti domicilié à Pouzauges et scolarisé au CFA de Saint-Michel-Mont-Mercure, à Sèvremont, soit 144,00 €.

### **3- Indemnité de gardiennage des églises communales**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de retenir, pour l'année 2018, le plafond autorisé de 479,86 €, soit une indemnité totale de 959,72 € pour le gardiennage des deux églises : Saint-Jacques et Notre-Dame-du Vieux-Pouzauges.

### **4- Indemnité pour Madame la Comptable des Finances Publiques des Herbiers**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de verser, à Madame GANDIT, Comptable des Finances Publiques des Herbiers, une indemnité de 1 005,26 € bruts (916,21 € nets), pour l'année 2018, pour des missions de conseils facultatives.

## **URBANISME**

### **5- Dénomination de rues et de places**

Le Conseil Municipal, à après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants, 28 voix pour et 1 abstention :

- décide de donner les noms suivants aux voies du lotissement Les Bourochelles :
  - rue du Parc,
  - impasse des Chênes,
  - impasse du Séquoia,
  - impasse du Cèdre,

DECIDE de donner les noms suivants à deux espaces de stationnement du centre-ville :

- place du Souvenir (en face le Monument aux Morts)
- place de la Paix (parking au-dessus de celui des Anciens-Combattants)

## ELECTRIFICATION

### **6– Convention SyDEV – Programme annuel d’effacement de réseaux – Année 2018 – Secteur de La Pierre Blanche**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide la réalisation des travaux d’effacement de réseaux et de fibre optique pour les rues de La Pierre Blanche, des Romains et le chemin des Ruines, pour une participation communale de 87 278,00 € (coût total des travaux : 298 563,00 € HT)
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

### **7– Convention SyDEV – Programme annuel d’éclairage public suite à effacement de réseaux – Année 2018 – Secteur de La Pierre Blanche**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide la réalisation des travaux d’éclairage public pour les rues de La Pierre Blanche, des Romains et le chemin des Ruines, pour une participation communale de 26 697,00 € (coût total des travaux : 53 294,00 € HT).
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le SyDEV.

## ENFANCE – JEUNESSE - EDUCATION

### **8- Passeport du Civisme\* – Adhésion de la Commune à l’Association des Maires pour le Civisme**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide d’adhérer à l’Association des Maires pour le Civisme,
- désigne Madame CAILLAUD pour représenter la Commune avec Madame le Maire auprès de cette association.

*\* Conçu comme un guide ludique et pédagogique, ce Passeport propose à tous les élèves de CM2 un parcours d’une dizaine de missions à réaliser. Ces actions à mener, de manière individuelle ou collective, tout au long de l’année scolaire, doivent permettre aux enfants de s’impliquer dans une action de solidarité, de participer au devoir de mémoire, de parrainer un aîné...*

## PERSONNEL COMMUNAL

### **9- Expérimentation de la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique Territoriale**

Le Conseil Municipal, à l’unanimité des votants :

- décide d’adhérer au dispositif expérimental pour la médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la Fonction Publique,
- autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

Madame le Maire lève à séance à 20 h 08.